



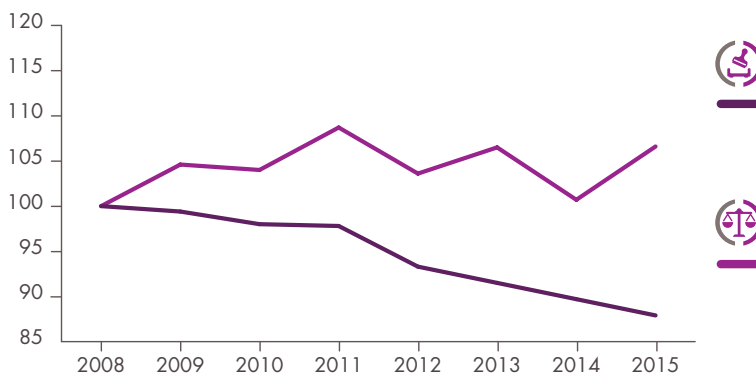
Le Baromètre Entreprises de la branche Études d'huissiers de justice présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises libérales du secteur. Ce baromètre offre une photographie instantanée, tout en intégrant les principales évolutions sur les dernières années.



**TENDANCIELLEMENT
MOINS D'ENTREPRISES
EMPLOYEUSES**

À moyen terme, le nombre d'entreprises employeuses au sein de la branche des études d'huissiers de justice ne cesse de décroître. Ainsi, par rapport à 2008, le nombre d'études employeuses a diminué de - 12,1 %. De ce point de vue, la branche se distingue fortement de l'ensemble du secteur juridique, tant dans l'orientation des évolutions que dans leur ampleur.

**Entreprises employeuses : évolution annuelle 2008-2015
(base 100 en 2008)**



Données au 31/12. Sources : Actalians 2009-2016.



Par rapport à 2008, dans la branche des études d'huissiers de justice, le nombre d'entreprises employeuses diminué de - 12,1 % en 2015.

Entreprises employeuses : entreprises du champ de l'OMPL cotisantes à Actalians, exclusion faite des organismes de formation ou professionnels.

Entreprise : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Sociétés commerciales et assimilées : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.

Entreprises individuelles : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.



DES ENTREPRISES MONO-ÉTABLISSEMENT

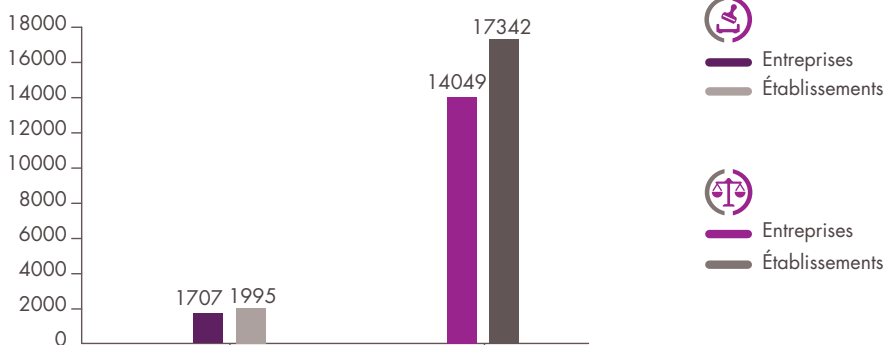
La branche des études d'huissiers de justice est principalement composée d'entreprises mono-établissement. En effet, elle compte 1,2 établissement par entreprise. Cette proportion est équivalente à celle observée au niveau du secteur.



TPE DE TAILLE RELATIVEMENT IMPORTANTE

La branche des études d'huissiers de justice se distingue nettement de l'ensemble du secteur juridique par la taille des entreprises employeuses. Alors que plus de 63 % des structures du secteur comptent un à deux emplois salariés ETP (en équivalent temps plein), elles ne sont qu'un peu plus de 25 % au sein de la branche. Les études employeuses sont donc des TPE de taille un peu plus importante. Un peu plus de 50 % d'entre elles génèrent trois à neuf emplois ETP.

Entreprises et établissements employeurs: volumes en 2015

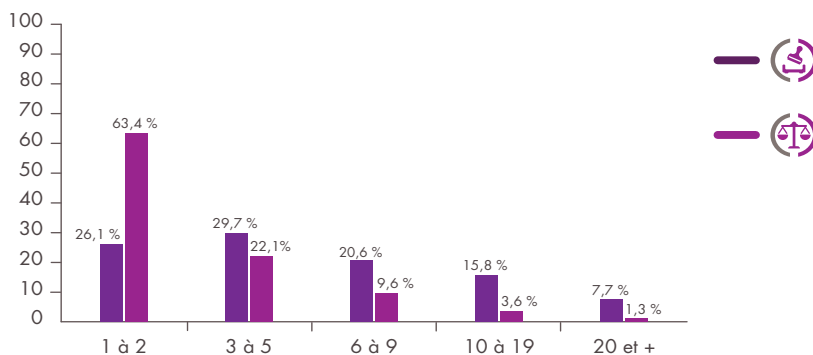


Données au 01/01/2016. Sources : Actalians 2016, Insee 2016.



Dans la branche des études d'huissiers de justice, 1 707 entreprises employeuses sont dénombrées et le nombre d'établissements employeurs est estimé à 1995.

Répartition par taille des entreprises employeuses (nombre d'emplois ETP)



Source : Actalians 2016.



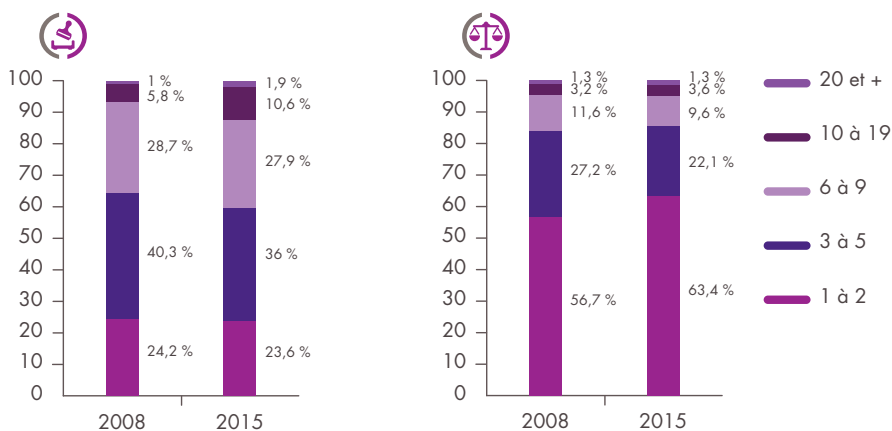
23,6 % des études d'huissiers de justice employeuses comptent un à deux emplois ETP. Cette proportion atteint 63,4 % dans l'ensemble du secteur juridique.



PLUS DE STRUCTURES DE TAILLE IMPORTANTE

Contrairement à la tendance constatée pour l'ensemble du secteur juridique, la part des entreprises de taille relativement importante tend à s'accroître au détriment de celles de taille plus réduite. Ainsi, la proportion d'entreprises générant plus de neuf emplois ETP a presque doublé depuis 2008 pour atteindre 12,5 % en 2015. Ces éléments montrent qu'une restructuration profonde du tissu entrepreneurial est en cours.

Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2015, nombre d'emplois ETP)



En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut varier de plus ou moins 0,1 point. Sources : Actalians 2009, 2016.



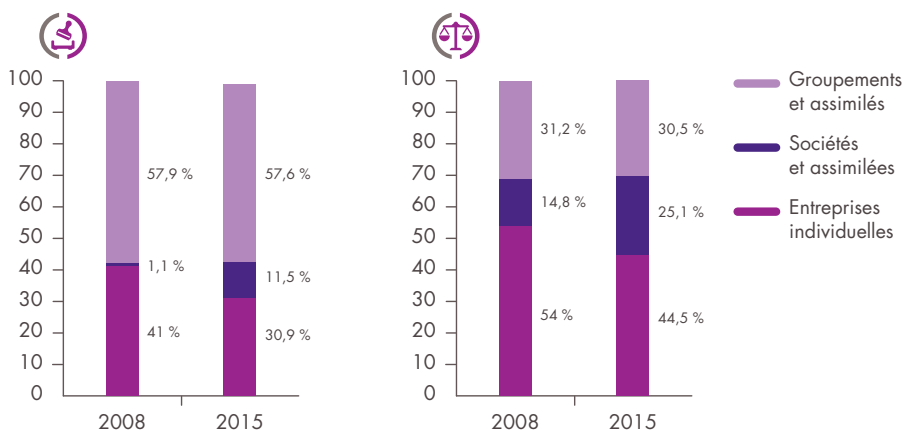
En 2008, 24,2 % des études d'huissiers de justice généraient un à deux emplois ETP. Cette proportion est passée à 23,6 % en 2015.



PRÉSENCE RENFORCÉE DES SOCIÉTÉS ET ASSIMILÉS

Depuis 2008, la part des entreprises individuelles au sein de la branche des études d'huissiers de justice tend à diminuer. Si la proportion de groupements classiques comme les SCP reste stable, les sociétés d'exercice libéral (SELARL, SELAS, etc.) ont vu leur part décupler pour atteindre 11,5 % en 2015. Ce phénomène est un révélateur de la réorganisation progressive du tissu entrepreneurial de la branche. Il est aussi observé au niveau de l'ensemble du secteur juridique.

Répartition des entreprises employeuses en fonction du statut juridique



En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut varier de plus ou moins 0,1 point. Sources : Actalians 2009, 2016.



Entre 2008 et 2015, dans la branche des études d'huissiers de justice, la part des entreprises individuelles est passée de 41 % à 30,9 %.